

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2015**  
~~~~~

**CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT MULTI ACCUEIL INTERCOMMUNAL
SUR LA COMMUNE DE MONTARNAUD
FINANCEMENT DE L'OPÉRATION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Stéphane SIMON -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, M. Jean-Claude MARC à M. Georges PIERRUGUES, M. Philippe MACHETEL à M. René GOMEZ, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, M. Bernard GOUZIN à M. Michel SAINTPIERRE

Excusés :

M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Béatrice NEGRIER

Absents :

Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes, en particulier sa compétence « Enfance et Jeunesse » ;

Vu que la communauté de communes a réalisé un diagnostic Enfance Jeunesse en 2010, lequel a révélé que l'un des enjeux de développement de la petite enfance était la création d'une centaine de places supplémentaires d'accueil collectif sur le territoire, avec comme première priorité relevée : le secteur de Montarnaud comprenant les communes d'Argelliers, d'Aumelas, de La Boissière, de Montarnaud et de Saint Paul et Valmalle,

Vu la délibération n°1041 du conseil communautaire du 7 juillet 2014 approuvant le principe de lancement d'une procédure de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un multi-accueil intercommunal sur la commune de Montarnaud ;

Vu la délibération n° 1152 du 18 mai 2015 par laquelle le Conseil communautaire s'est prononcé sur l'acquisition des biens nécessaires à la construction d'un équipement multi-accueil sur la commune de Montarnaud ;

Considérant qu'il est dès lors envisagé la construction d'un équipement d'une capacité d'accueil de 40 places ; la crèche multi-accueil existante disposant à ce jour d'une capacité de 22 places (1 place est environ égale à 2,5 enfants),

Considérant que le bâtiment sera complété par des jardins extérieurs, une cour commune et un parking pour le personnel et sera également mutualisé pour permettre l'accueil des assistants maternels, dans le cadre des animations organisées par le Relais Assistants Maternels (RAM) ;

Considérant que les études associées aux travaux (1 400 000 € HT) sont estimées à 210 000 € HT et comportent les études de maîtrise d'œuvre, les missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection, les frais de marchés,

Considérant que dans le cadre de cette opération, des financements peuvent être sollicités auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, de la Caisse des Allocations Familiales et de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'approuver le projet de plan de financement ci-dessous :

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel Construction d'un multi accueil et d'un espace Relais Assistant Maternel sur la commune de Montarnaud

POSTES	DEPENSES		RECETTES		
	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Prestations intellectuelles et frais divers : maîtrise d'œuvre, études, diagnostique, ...	250 000 €	15%	Conseil départemental de l'Hérault (Contrat de territoire 2014 - phase 1)	188 684 €	11%
			Conseil départemental de l'Hérault (Programmation aides territoriales 2015 - phase 2)	306 000 €	19%
Travaux	1 400 000 €	85%	Caisse d'Allocations Familiales	426 400 €	26%
			Etat (DETR 2015 - Phase 1)	162 000 €	10%
			Etat (DETR 2016 - Phase 2)	160 000 €	10%
			PART FINANCEURS	1 243 084 €	75%
			PART CCVM	406 916 €	25%
TOTAL HT	1 650 000 €	100%	TOTAL HT	1 650 000 €	100%
TOTAL TTC	1 980 000 €	100%	TOTAL TTC	1 980 000 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter, l'Etat, le Conseil Départemental de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans bouleversement substantiel, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à établir et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1192 le 01/10/15
Publication le 01/10/15
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 01/10/15
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150928-lmc173743-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

